

Enregistrement des demandeurs d'asile à N'Djamena : Une collaboration innovante pour lutter contre la fraude



Freddy Youri Mensah Ayikoue
Associate Registration and Identity Management Officer, N'Djamena

N'Djamena, 17 MAI 2024 – Dans le cadre de l'opération d'enregistrement des demandeurs d'asile à N'Djamena, une collaboration novatrice entre le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la Commission Nationale de l'Accueil et de la Réinsertion des Réfugiés (CNARR) et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANATS) a été mise en place. Cette initiative, première du genre au Tchad, vise à détecter et à prévenir les cas de fraude, notamment en identifiant les individus détenant des Numéros Nationaux d'Identification (NNI) ou une double nationalité, ainsi que les citoyens tchadiens cherchant à se faire enregistrer en tant que réfugiés.

Cette collaboration entre le HCR, la CNARR et l'ANATS démontre un engagement conjoint à garantir l'intégrité du processus d'enregistrement des demandeurs d'asile. En associant

l'expertise en matière de protection des réfugiés du HCR, l'expérience opérationnelle de la CNARR et les compétences technologiques de l'ANATS, cette initiative vise à renforcer les mécanismes de vérification et de validation des informations fournies par les demandeurs d'asile.

L'objectif principal de cette opération est d'identifier et de prévenir les cas de fraude, qui peuvent compromettre l'intégrité du système d'asile et nuire à ceux qui ont réellement besoin de protection. En détectant les individus ayant des NNI ou une double nationalité, ainsi que les citoyens tchadiens tentant de se faire passer pour des réfugiés, cette opération vise à garantir que l'aide et la protection soient accordées aux personnes les plus vulnérables et légitimement éligibles au statut de réfugié.

L'utilisation des technologies de pointe par l'ANATS dans le processus d'enregistrement des demandeurs d'asile permet



également d'accroître l'efficacité et la précision des vérifications d'identité. Cela contribue à réduire les délais de traitement et à garantir que les ressources disponibles sont utilisées de manière optimale pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile.

Pour Laura Lo Castro, Représentante du HCR, ***'cette collaboration avec l'ANATS est une bonne pratique qui permet d'assurer l'intégrité de l'enregistrement et de fournir la protection internationale aux personnes qui le méritent'***

En conclusion, l'opération d'enregistrement des demandeurs d'asile à N'Djamena, grâce à la collaboration entre le HCR, la CNARR et l'ANATS, marque une avancée significative dans la lutte contre la fraude et la protection des droits des réfugiés. Cette initiative démontre un engagement continu envers la justice et l'humanité, en assurant que ceux

qui ont besoin de protection bénéficient de l'assistance nécessaire, tout en préservant l'intégrité du système d'asile.